

Avis adopté

Séance plénière du 28 juin 2023

Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage

Déclaration du groupe Environnement et nature

Assurément, l'économie servicielle présente des avantages quant à l'utilisation des ressources. Prenons l'exemple d'un fabricant de machines à laver industrielles : son chiffre d'affaires étant fonction du nombre de machines qu'il vend, il sera incité à programmer l'obsolescence de son matériel. Ce n'est plus le cas avec l'économie servicielle.

S'il facture maintenant au kilogramme de linge lavé, il sera de son intérêt de concevoir des machines qui durent longtemps, se réparent facilement et consomment peu d'eau, d'électricité et de lessive.

Mais l'économie servicielle n'est une panacée ni au regard de la question des ressources, ni pour le consommateur.

Les effets sur les ménages de pratiques commerciales consistant, via l'économie de l'abonnement, à capturer une part substantielle de leurs revenus et à augmenter de la sorte les dépenses contraintes, appellent à la vigilance.

En outre, quand on passe du niveau microéconomique au niveau macroéconomique, il faut tenir compte :

- d'une part, du fait que les économies de ressources ainsi réalisées sont marginales par rapport à la nécessaire réduction drastique de notre empreinte écologique ;
- d'autre part, des fameux effets rebonds. Les économies réalisées seront dépensées ailleurs, soit dans le même secteur soit dans d'autres secteurs.

L'économie servicielle, dans le cadre du modèle économique actuel, va dans le bon sens : celui de la réduction de la consommation de ressources.

Mais l'avis présenté aujourd'hui couvre également des aspects relatifs au partage de la valeur, à la promotion des initiatives innovantes, au renforcement des droits des consommateurs et au levier de la commande publique pour favoriser l'émergence de cette nouvelle forme de consommation.

Nous y souscrivons et le groupe Environnement a voté pour.